



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil municipal	
En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à ,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

**Délibération
2026DEL29**

**Désignation des
conseillers
municipaux au
Conseil
d'administration de
l'association de la
Maison des Solidarités**

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**
Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE, Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**
Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo	Par Monsieur CALVEZ Erwann
Monsieur TAILLANDIER Thibault	Par Madame BLANCHARD Constance
Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE Timila	Par Monsieur GIRY Thomas

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



Pour le Maire et par délégalion
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL29

Objet : Désignation des conseillers municipaux au Conseil d'administration de l'association de la Maison des Solidarités

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.2121-33,

Vu les statuts de l'association d'animation, de coordination et de gestion de la Maison des Solidarités

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de désigner 6 membres de droit, conseillers municipaux, désigné.e.s par le Conseil municipal d'Arcueil,

Considérant les listes proposées au Conseil municipal,

Considérant que le vote a lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire pour un vote à main levée,

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Après en avoir délibéré,

Par 35 voix pour

Article 1^{er} : Sont désigné.e.s pour représenter le Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association de la Maison des Solidarités :

- Gaëlle LELOUP
- Constance BLANCARD
- Timila LEGHIMA BOUKHTOUCHE
- Guina DA SILVA
- Thibault TAILLANDIER
- Séverine CLICHE

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à la Maison des Solidarités sise 102 rue Marius Sidobre 94 110 Arcueil.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL29**
Objet : **Désignation des conseillers municipaux au conseil d'administration de la Maison des Solidarités**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.3.4 - autres
Identifiant unique : 094-219400033-20260409-2026DEL29-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à
juliette.hazard@mairie-arcueil.fr,catherine.laporte@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL29-DE-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026DEL29 désignation des conseillers municipaux au conseil d'administration de la Maison des Solidarités.pdf Nom métier : 99_DE-094-219400033-20260409-2026DEL29-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	252.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h24min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h24min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h24min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h25min16s	Reçu par le MI le 2026-04-17